



Fédération Euroméditerranéenne Contre les Disparitions Forcées
Euromediterranean Federation Against Enforced Disappearances

RAPPORT D'ACTIVITES

Fédération Euro-méditerranéenne
contre les Disparitions Forcées
(FEMED)

OCTOBRE 2009 – DECEMBRE 2010



Conférence thématique d'Istanbul (Turquie), Décembre 2009

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
I. Rencontres Euro-mediterranennes des familles de disparus.....	4
I.1. La Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus.....	4
II. Alerte et monitoring.....	5
III. Actions de sensibilisation.....	5
III.1. Missions de plaidoyer à Genève.....	5
III.2. Mission de plaidoyer à Strasbourg	6
III.3. Mission de plaidoyer Espagne.....	7
IV. Formations	7
IV.1. Au Maroc	7
IV.2. En Algérie	8
V. Semaine sur les disparitions forcées.....	8
VI. Documentation et communication	9
VI.1. La revue semestrielle de la FEMED « Devoir de Vérité »	9
VI.2. Le Blog et le site internet	9
VI.3. La liste de diffusion.....	9
VII. Secrétariat et instances décisionnelles	10
VII.1. Les instances de la FEMED.....	10
VII.2. Le Secretariat	10
ANNEXES	11
Déclaration de la troisième rencontre Euro-méditerranéenne des familles de disparus	12
Liste des associations membres de la FEMED	14

INTRODUCTION

Dans le contexte actuel de timides transitions vers des régimes d'Etat de droit, les initiatives de la société civile de la région Euro-méditerranéenne doivent être soutenues. La création de réseaux stables et forts, tel que la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED), portant la voix de la société civile et des victimes est primordial afin de permettre aux populations de la région de faire la paix, de pacifier les débats qui agitent les consciences et de construire un avenir commun sur des bases solides.

La disparition forcée est une pratique qui est commune à une grande partie des Etats de la région Euro-méditerranéenne et qui doit être éradiquée. Les chantiers à conduire concernent à la fois le passé – le respect des droits des victimes, notamment le respect du droit à la vérité, à la justice et à la réparation et le devoir de mémoire ; et l'avenir – la mise en place de dispositifs préventifs au niveau international et national, notamment au travers de la promotion de la ratification de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* par les Etats de la région Euro-méditerranéenne.

➤ Présentation de la FEMED

En 2000, à Paris, lors de la Première rencontre Euro-méditerranéenne des familles de disparus, une Coalition Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées a été créée. La Coalition étant restée informelle, la nécessité de former une entité plus large et structurée au service des familles de disparus est apparue au fur et à mesure des expériences. En mai 2007, l'Assemblée constitutive de la FEMED s'est tenue à Beyrouth. Les membres fondateurs de la FEMED, des associations venues de l'Algérie, du Liban, du Maroc et de la Turquie, ont ainsi pu formaliser leur Fédération en une structure légalement constituée.

La Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) a alors succédé à la Coalition, et est officiellement née le 27 mai 2007. Les questions légales, stratégiques et programmatiques ont été débattues et tranchées. Des statuts et un règlement intérieur ont été adoptés. Un bureau exécutif et un conseil d'administration ont été élus. Les membres fondateurs avaient initialement prévus de localiser le siège de la FEMED à Beyrouth, mais le contexte politique a rendu impossible l'enregistrement de l'organisation au Liban. Le siège a donc été provisoirement transféré à Paris. Depuis le 31 janvier 2008, la FEMED est enregistrée en France comme association sous le régime de la loi de 1901.

La FEMED est aujourd'hui composée de 26 organisations membres issues de 12 pays différents et continue de mettre en œuvre ses activités à destination de ses associations membres algériennes, bosniaque, chypriotes, espagnole, irakienne, kosovare, libanaises, libyenne, marocaines, serbes, syrienne et turques.

En 2009-2010, la FEMED a poursuivi son action et a mis en œuvre de nombreuses activités : formations, missions dans les pays de la région touchés par les disparitions forcées, missions de sensibilisation, publication d'une revue semestrielle, de rapports, organisation des rencontres Euro-méditerranéennes des familles de disparus, lobbying sur la *Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, appels urgents sur les disparitions forcées et les violations touchant les défenseurs des droits de l'Homme, etc..

I. RENCONTRES EURO-MEDITERRANENNES DES FAMILLES DE DISPARUS

A la suite de la Seconde rencontre Euro-méditerranéenne des familles de disparus à Rabat, au Maroc, en juin 2008 autour du thème de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, la FEMED a poursuivi son objectif de réunir toutes les associations membres et les associations partenaires de la FEMED avec la Troisième rencontre Euro-méditerranéenne en décembre 2009 à Istanbul. L'objectif de ces rencontres est de favoriser les échanges entre les associations sur leurs expériences respectives, de les former et de leur apporter des connaissances nouvelles sur la mise en place de processus de justice transitionnelle dans différents pays.

I.1. La Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus

Du 11 au 13 décembre 2009 a pris place à Istanbul (Turquie), la Troisième rencontre Euro-méditerranéenne des familles de disparus. Le thème de cette réunion était « justice transitionnelle et disparitions forcées ». En fait, les commissions vérités sont employées à titre d'outils transitionnels et semi-juridiques dans des pays où de graves violations des droits de l'Homme ont eu lieu. Pour la plupart des familles de disparus, il s'agit de l'une des solutions à examiner pour obtenir la Vérité. Dans cette idée, la rencontre a été organisée autour d'interventions aux dimensions théoriques et pratiques afin de former, d'informer et de servir de point de départ aux discussions sur la mise en place de processus de justice transitionnelle pour l'établissement de la Vérité et de la Justice Suite à cette rencontre a eu lieu l'Assemblée Générale Ordinaire de la FEMED qui a réuni une quarantaine de participants.

Les associations de familles de disparus de toute la région participaient à la rencontre: Algérie, Maroc, Liban, Bosnie, Kosovo, Serbie, Irak, Chypre, Espagne et Turquie. De plus, plusieurs ONG locales et internationales travaillant aux côtés de ces associations dans la lutte contre les disparitions forcées étaient présentes. De nombreux experts internationaux ont été invités à prendre la parole pendant cet événement. 120 personnes ont participé à cette rencontre dont 60 invités internationaux.

Il est à souligner que cette activité a été organisée en partenariat avec les associations locales YAKAY-DER, Mères pour la paix, IHD, ainsi que le Centre International pour la Justice Transitionnelle. La réalisation de cet événement n'aurait pas été possible sans le support d'Aim for Human Rights, l'Agence catalane pour la coopération et le développement, Open Society Foundations, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme.

Après la rencontre, une délégation composée de la FEMED et des associations turques de familles de disparus s'est rendue à Ankara afin de rencontrer les autorités. Les personnes suivantes ont été rencontrées dans ce cadre : le Directeur des Affaires Etrangères du Ministère de la Justice, la Directrice du Conseil de l'Europe et des Droits de l'Homme au Ministère des Affaires Etrangères et le Vice Président de la Présidence des Droits de l'Homme faisant partie du Bureau du Premier Ministre. La délégation a porté à l'attention des représentants l'importance de signer et ratifier dans les plus brefs délais la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Enfin, la FEMED a déclaré que la politique anti-terroriste de l'Etat ne doit pas servir de prétexte ou de caution aux autorités pour perpétrer des violations des droits de l'Homme, et parmi celles-ci les disparitions forcées.

D'une part, la Rencontre a permis aux participants de mieux connaître les différents mécanismes de justice transitionnelle et en particulier les commissions de vérité et de justice, leurs potentiels et leurs limites ; de mieux analyser les tensions qui existent entre les objectifs de la paix et de la justice ; de réfléchir sur les potentiels et les dangers des différents types d'amnistie ; de mettre l'accent sur la préservation de la mémoire et en particulier des archives ; de souligner l'importance des réparations pour les familles de disparus, en tenant compte de l'impact différencié des violations sur les hommes et les femmes ; de mieux faire connaître les organisations et les technologies qui visent à l'ouverture des charniers et l'identification des corps.

Au terme de ces trois jours de travaux, les participants de la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus se sont rassemblés autour d'une déclaration commune¹.

II. ALERTE ET MONITORING

La FEMED s'attache aussi, dans le cadre de son objectif général qui est d'apporter les outils nécessaires aux associations membres et plus largement à l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme afin d'éradiquer la pratique des disparitions forcées dans la région, à suivre les violations qui surviennent encore aujourd'hui. La Fédération a donc mis en place un réseau d'alerte, où les associations membres et ses partenaires l'informent des violations. Selon le contexte et les circonstances propres au pays, la FEMED peut saisir le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ainsi que les instances nationales, régionales et/ou internationales. Cela lui permet ainsi de publier des appels urgents. Cela peut concerner des cas de disparitions forcées ou encore des persécutions subies par les proches de disparus. La FEMED travaille aussi dans ce cadre en partenariat avec les ONG internationales des droits de l'Homme afin que soient largement relayées ses informations.

III. MISSIONS DE PLAIDOYER

Au cours de l'année 2009 et 2010, la FEMED a mené un travail important de plaidoyer auprès des organisations internationales et notamment des instances onusiennes, ainsi que des médias concernant les violations des droits humains liées à la lutte contre les disparitions forcées.

III.1. Genève

Une délégation de la FEMED composée de quatre membres du Conseil d'Administration s'est rendue, du 17 au 20 mars 2010 à Genève en Suisse. La FEMED a choisi cette période car elle coïncidait avec la session du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF) et du Conseil des droits de l'Homme. Cette mission a permis à la délégation de la FEMED de rencontrer différents représentants d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales ainsi que des Etats de la région. Les membres de la délégation ont présenté la FEMED. D'autre part, ces rencontres ont été l'occasion de sensibiliser leurs interlocuteurs sur la réalité des disparitions forcées dans la région. La ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est également abordée au cours de ces rencontres, ainsi que le harcèlement subi par les défenseurs des droits de l'Homme luttant contre les disparitions

¹ Voir la déclaration en annexe

forcées, etc. La Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) a participé à l'organisation d'un événement parallèle organisé par l'ALRC, la Fédération asiatique contre les disparitions forcées (AFAD), l'Association argentine de lutte contre les disparitions forcées (APDH). Enfin, les membres de la délégation se sont réunis en Conseil d'administration le 20 mars.

Une deuxième mission a été organisée du 4 au 5 novembre 2010 à Genève, en Suisse. Etaient associés à cette mission des représentants d'associations marocaines et turques. La FEMED a choisi cette période car elle coïncidait avec la tenue de la 96ème session du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF) ainsi que la commémoration de son 30^{ème} anniversaire. Cette mission a permis à la délégation de la FEMED de rencontrer et sensibiliser différentes divisions du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies sur les revendications de la FEMED et de ses associations membres. La délégation a participé à la cérémonie commémorant le 30ème anniversaire du Groupe de travail sur les disparitions forcées qui s'est déroulé au Palais des Nations, le 6 novembre. Cet événement a rassemblé un important panel d'experts en la matière ainsi que de représentants d'association de familles de disparus.

La présence de représentants d'associations turques, libanaise et marocaines a été l'occasion d'échanger sur la question des droits de l'Homme et des dossiers de disparus soumis au GTDF. Cemal Bektas de l'association turque Yakay Der a notamment évoqué le harcèlement dont font l'objet les défenseurs de droits de l'Homme en Turquie.

III.2. Strasbourg

Après plusieurs rencontres avec les organes des Nations Unies, la FEMED a poursuivi la mise en place progressive de sa stratégie de plaider auprès des institutions internationales et régionales.

A la fin du mois d'avril 2010, une mission a ainsi été conduite par Rachid El Manouzi, Secrétaire Général de la FEMED et Cemal Bektas, président de l'association turque YAKAY-Der, dans la ville de Strasbourg où siège le Conseil de l'Europe. Cette organisation regroupe 47 pays membres soit la quasi-totalité du continent européen, dont la Bosnie-Herzégovine, Chypre, l'Espagne, la Serbie et la Turquie. Créé le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe a pour objectif de favoriser en Europe un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'Homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu.

Cette mission a été organisée pour discuter tout particulièrement la situation des droits de l'Homme en Turquie, Etat Partie régulièrement condamné par la Cour européenne des droits de l'Homme. L'un des intérêts de cette mission de la FEMED à Strasbourg était également de nouer des contacts avec cette organisation régionale en vue d'un échange futur d'informations.

Les membres de la délégation ont pu présenter l'organisation et la situation des disparitions forcées dans les Etats Euro-méditerranéens, Parties au Conseil de l'Europe, aux membres du Secrétariat du Comité européen des droits sociaux, au Secrétaire de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme, aux membres de la Délégation parlementaire suisse au Conseil de l'Europe, au représentant de la Direction générale des Affaires politiques, à la Division des ONG et de la Société civile, aux représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine et de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, à un membre du Secrétariat

du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), au Chef de service au sein du Greffe de la Cour Européenne des droits de l'Homme et à l'adjoint du Directeur du Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme. Des fonctionnaires et diplomates ont été aussi sensibilisés sur la nécessité de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Revenue à Paris, la FEMED a rencontré Monsieur Frédéric de Touchet au Ministère des Affaires Etrangères afin de s'entretenir sur la situation des disparitions forcées dans la région Euro-méditerranéenne. Le cas de la Turquie a été tout particulièrement souligné. Les défenseurs des droits de l'Homme turcs sont en effet constamment harcelés. Cette visite à Strasbourg a été très positive et a ouvert des débouchés pour les associations membres turques dans leurs actions vis-à-vis de la Cour européenne des droits de l'Homme.

III.3. Espagne

A l'occasion de la présidence espagnole au Conseil de l'Union Européenne, une délégation de la FEMED composée de Nassera Dutour, et Ali Merabet, de l'association algérienne SOMOUD, s'est rendue en Espagne du 2 au 4 juin 2010. Cette mission était organisée en partenariat avec l'association SODEPAU, partenaire de la FEMED basée à Barcelone. Le but de cette mission de plaidoyer était de soulever la question des disparitions forcées dans la région Euro-méditerranéenne et particulièrement en Espagne, avec les autorités nationales et provinciales.

A Madrid, la FEMED a rencontré les représentants de plusieurs divisions du Ministère des Affaires Etrangères – les Division Maghreb, Méditerranée et Proche-Orient et la division Droits de l'Homme ainsi que de nombreuses ONG espagnoles. Cette première rencontre fut fructueuse. Une réunion s'est effectivement tenue suite à cette première rencontre à l'Ambassade d'Espagne en Algérie avec des associations de défense des droits de l'Homme algériennes.

La délégation s'est ensuite envolée pour Barcelone où les a rejoint Nuria Gallach de l'association catalane, l'Associació per a la recuperació de la memòria històrica de Catalunya, membre de la FEMED. A Barcelone, la délégation s'est entretenue avec le directeur de la Zone Méditerranée et Asie de l'Agence catalane de Coopération pour le développement (ACCD), avec la Directrice et le Chargé de mission du programme de la coopération internationale, du Bureau de la solidarité et de la paix de la Mairie de Barcelone et le Directeur de l'Institut des droits de l'Homme de Catalogne (IDHC).

IV. FORMATIONS

Des formations ont été réalisées en 2009-2010 afin de renforcer les connaissances des associations membres et partenaires sur la question de la médecine légale et ses apports pour l'ouverture des charniers et l'identification des corps.

IV.1. Au Maroc

Cette formation a eu lieu au Maroc, le 12 juin 2010. Deux formateurs, un expert de l'ICMP et une experte, membre du CICR ont présenté aux participants les différentes techniques d'identification des victimes utilisées par leurs organisations respectives : base de données, tests ADN, recherches anthropologique et archéologique.

Les quinze participants à cette formation étaient des militants d'associations des droits de l'Homme, des proches de disparus, ainsi que d'autres personnes sensibilisées à la question des disparitions forcées, tels des médecins, des avocats ou des représentants des autorités. La deuxième formation a eu lieu à Alger, au lendemain de la réunion du Conseil d'Administration.

IV.2. En Algérie

Le 16 octobre 2010, une trentaine de personnes ont participé à la formation sur la question de "L'identification des victimes de violations des droits de l'Homme – contribution de l'anthropologie médico-légale dans la recherche de la vérité" organisée à Alger par la FEMED. Des militants d'associations algériennes des droits de l'Homme, des militants politiques, des professionnels de la santé (médecins, infirmiers et psychologues) ont participé à cette formation.

Silvana Turner, anthropologue médico-légale au sein de l'EAAF (l'Equipe argentine d'anthropologie médico-légale) a présenté l'activité menée par son organisation dont le travail est d'appliquer l'anthropologie médico-légale et les sciences s'y rapportant, en collaboration étroite avec les victimes et leurs parents, pour retrouver et identifier les restes humains, les restituer aux familles et fournir des preuves dans les poursuites judiciaires. Elle est revenue sur les différentes phases du travail d'anthropologie médico-légal : l'enquête préliminaire, le recueil archéologique du corps et l'analyse du laboratoire. Cette rencontre a été l'occasion à la fois de comparer les différentes expériences nationales (au Maroc, dans les Balkans et en Amérique du Sud) concernant les processus d'exhumation et d'identification des corps mais également de se former sur les différentes étapes du travail d'anthropologie médico-légal.

V. SEMAINE SUR LES DISPARITIONS FORCEES

La semaine sur les disparitions forcées organisée en octobre 2010 par l'ACAT en partenariat avec la FEMED et le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) et financée par le Ministère des Affaires Etrangères a été une semaine dense en activités et en échanges. Des représentants d'associations membres de la FEMED venus de Turquie, du Maroc, d'Algérie, de Bosnie, du Kosovo, du Liban et d'Irak étaient invités à participer à cette semaine et ont formé une véritable délégation d'associations de familles de disparus. Des sessions de travail entre les associations ont permis d'aborder différentes thématiques telles que la justice transitionnelle, la médecine légale, l'ouverture de charniers.

Une première journée a été consacrée à des manifestations culturelles autour du « bus des disparus » afin d'interpeller un large public sur la question des disparitions forcées. Deux soirées de projection/débat ont été organisées autour des documentaires, « Chanson pour Amine » et « Nino's place ». Le 26 octobre une conférence de presse à l'Assemblée Nationale française a rassemblé l'ambassadeur des droits de l'Homme près du Ministère des affaires étrangères français, des députés ainsi que des journalistes, pour sensibiliser les médias sur les disparitions forcées et l'entrée en vigueur de la Convention contre les disparitions forcées. L'Ambassadeur des droits de l'Homme Mr François Zimeray a présenté les démarches effectuées par la France auprès des gouvernements de la région méditerranéenne concernant la problématique des disparitions forcées. M. Etienne Pinte, député des Yvelines et président du groupe d'amitié France-Liban a clôt la conférence en présentant les démarches menées par lui-même et par le groupe d'amitié, auprès des autorités libanaises, pour faire avancer la lutte contre les disparitions forcées au Liban.

Tout au long de la semaine, des représentants de l'ACAT et de la FEMED ont accompagné les représentants des associations des familles de disparu du pourtour méditerranéen, dans leurs visites avec des officiels français. Hajra Catic et Nassera Dutour ont rencontré la députée Françoise Hostalier à l'Assemblée nationale. Tous les participants se sont entretenus avec François Zimeray, Ambassadeur aux droits de l'Homme, Régine Lopez, rédactrice Bosnie-Herzégovine, Adel Ziane et Marie Buscaille, rédactrice Maroc lors d'une rencontre au Ministère des Affaires Etrangères. Mohammed Kawthar a rencontré le sénateur Bernard Cazeau et Bernard Ruillier au Sénat

VI. DOCUMENTATION ET COMMUNICATION

Afin de dynamiser son réseau d'association, mais aussi porter à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique internationale ses revendications et celles de ses associations membres, il a semblé fondamental à la FEMED de développer de nouveaux outils de communication et de documentation efficaces.

VI.1. La revue semestrielle de la FEMED « Devoir de Vérité »

Le magazine semestriel de la FEMED « Devoir de Vérité », a été créé en janvier 2009 et est publié deux fois par an. Chaque numéro porte sur un thème particulier qui est toujours lié à disparition forcée. La revue comporte de nombreux articles de fond liés aux disparitions forcées, la Convention internationale des disparitions forcées, l'identification des victimes par la médecine ADN, le droit à la vérité et la justice.... Il retrace également les activités et les projets mis en place de la Fédération et de ses associations membres. Les trois premiers exemplaires de la revue sont consultables en ligne. La revue est envoyée à toutes les associations membres par courrier et diffusée largement lors des missions et autres événements.

VI.2. Le Blog et le site internet

Afin de présenter les activités de la FEMED ainsi que celles de ses associations membres mais également toutes les informations reliées aux disparitions forcées dans la zone Euro-méditerranéenne, la FEMED a mis en ligne en septembre 2008 un blog : [///federation-euromed.blogspot.org](http://federation-euromed.blogspot.org).

Un site internet a été mis en ligne. Il comprend plusieurs nouveaux outils telle une carte interactive présentant la situation des disparitions forcées dans la région, des actualités, etc.

VI.3. La liste de diffusion

Une liste de diffusion a été créée afin que l'information générée par la FEMED, ses associations membres ainsi que ses organisations partenaires, soit mis à la connaissance du public. Cet outil permet à la FEMED de faire circuler rapidement et largement les informations et actualités pertinentes reliées à la lutte contre les disparitions forcées et pour le respect des droits de l'Homme dans la région.

La liste de diffusion et les autres moyens de communication de la FEMED permettent aussi de relayer ses communiqués de presse et ses appels urgents.

VII. SECRETARIAT ET INSTANCES DECISIONNELLES

VII.1. Les instances de la FEMED

Afin de développer au mieux la FEMED, ses instances se sont réunies à plusieurs reprises en 2009 et en 2010. Ainsi, des réunions, physiques et par téléphone, ont eu lieu tout au long des années 2009/2010. Internet est fréquemment utilisé pour faciliter le processus décisionnel des différentes instances de la FEMED. Les missions de terrain ont aussi permis de tenir deux Conseil d'administration, l'un à Genève et le second à Alger.

VII.2. Le Secretariat

Après sa création, la FEMED a fonctionné pendant plusieurs mois grâce aux membres du Bureau de la FEMED.

Une première personne a été recrutée en CDD en 2008 afin de renforcer le Secrétariat de la FEMED et de mettre en œuvre avec plus de facilité ses activités. Cette dernière a pour mission d'organiser les différentes missions de terrain et de sensibilisation, la création et le développement d'outils de communication, et la recherche de financement.

Dans la mesure où la FEMED est passée de 4 à 26 membres, il est primordial de consolider le Secrétariat. Le renforcement du Secrétariat permettra par ailleurs d'enrichir et de développer les activités de la FEMED.

ANNEXES

DECLARATION DE LA TROISIEME RENCONTRE EURO-MEDITERRANEENNE DES FAMILLES DE DISPARUS

Les 11, 12 et 13 décembre 2009, les associations de familles de disparus venues de toutes la région Euro-méditerranéenne – Algérie, Espagne, Irak, Chypre, Turquie, Maroc, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Kosovo, Liban, Libye – et des autres continents, des ONG turques et internationales ainsi que des experts se sont réunis autour du thème « la justice transitionnelle et les disparitions forcées, dans le cadre de la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus. Cet événement a été organisé par la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED), en partenariat avec YAKAY-Der, Mères pour la Paix et la Ligue turque des droits de l'Homme (IHD).

D'une part, la Rencontre a permis aux participants de mieux connaître les différents mécanismes de justice transitionnelle et en particulier les commissions de vérité et de justice, leurs potentiel et leurs limites ; de mieux analyser les tensions qui existent entre les objectifs de la paix et de la justice ; de réfléchir sur les potentiels et les dangers des différents types d'amnistie ; de mettre l'accent sur la préservation de la mémoire et en particulier des archives de droits de l'Homme ; de souligner l'importance des réparations pour les familles de disparus, en tenant compte de l'impact différencié des violations sur les hommes et les femmes ; de mieux faire connaître les organisations et les technologies qui visent à identifier les dépouilles.

Au terme de ces trois jours de travaux, les participants de la Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus appellent :

Les Etats de la région à :

- Mettre fin immédiatement à la pratique des disparitions forcées ;
- Mettre fin aux détentions au secret sous couvert de la « lutte contre le terrorisme » ;
- Entamer ou poursuivre le dialogue avec les associations de familles de disparus pour parvenir à un règlement intégral de la question des disparus ;
- Rendre effectifs les droits à la Vérité, à la Justice et à la Réparation intégrale des victimes de disparitions forcées et de leurs familles ;
- Faciliter le travail de préservation de la mémoire, notamment par la protection des archives,
- Faciliter la recherche et l'établissement de la vérité par la protection des charniers et des lieux de détentions secrets ;
- Respecter les droits des proches de disparus et des défenseurs des droits de l'Homme, en particulier leur droit à la liberté d'association, d'expression et de manifestation.
- Reconnaître officiellement la responsabilité de l'Etat dans les disparitions forcées et de présenter des excuses publiques.

Les autorités turques à :

- Libérer les détenus emprisonnés arbitrairement et arrêter le harcèlement des défenseurs des droits humains ;
- A entreprendre immédiatement un programme indépendant d'exhumation et d'identification des dépouilles et leur restitution à leurs familles qui se trouvent dans des charniers, en particulier dans les provinces kurdes ;

- Etablir un fichier centralisé sur les données génétiques des familles de disparus et des dépouilles ;
- D'entreprendre des poursuites pénales pour établir les responsabilités individuelles et sanctionner les auteurs de disparitions forcées.

La communauté internationale à :

- Signer et ratifier la Convention Internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les Disparitions Forcées et à reconnaître la compétence du Comité contre les disparitions forcées à recevoir des plaintes individuelles ;
- Renforcer des mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme ayant la compétence de traiter des cas de disparitions forcées et notamment le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FEMED

La FEMED compte 26 associations membres réparties à travers 12 pays de la région Euro-méditerranéenne. Il s'agit d'associations de familles de disparus et d'organisations non-gouvernementales actives dans la lutte contre les disparitions forcées.

Algérie : CFDA, SOS Disparus, Djazaïrouna et Somoud.

Bosnie-Herzégovine : Mères de Srebrenica, Femmes de Srebrenica et l'Association des Personnes tuées et disparues de Vrbanja.

Chypre: Association of Martyrs' Families and War Veterans et Truth Now.

Espagne : Association pour la récupération de la mémoire historique de la Catalogne.

Irak: Al Ata'a for Human Rights.

Kosovo: Shpresimi / Hope Suhareka.

Liban : CLDH, Comité des Familles de Personnes Disparues ou Enlevées au Liban et SOLID.

Libye : Human Rights Solidarity.

Maroc : Association des Parents et Amis de Disparus au Maroc, Comité des Familles de Disparus au Maroc, Organisation Marocaine des Droits Humains et l'Association Marocaine des Droits Humains.

Serbie: Association of Families of Kidnapped and Missing Persons from Kosovo and Metohija.

Syrie: Committee for the defence of democracy freedoms and human rights in Syria.

Turquie: Mères pour la paix, YAKAY-Der, IHD et MEYA-Der.